

DOCUMENTS A FOURNIR LORS D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

CONSTRUCTION NOUVELLE : en cinq exemplaires

- Formulaire de demande d'autorisation de construire Etat du Valais
- Plan de situation délivré par le géomètre
- Extrait de la carte topographique au 1:25 000
- Plans des façades avec les cotes principales à l'éch. 1:50 ou 1:100 signés par le propriétaire et l'architecte
- Plans des étages avec toutes les cotes utiles à l'éch. 1:50 ou 1:100
- Coupes transversales avec toutes les cotes utiles
- Les aménagements extérieurs ancien et nouvel état avec toutes les cotes utiles
- Calcul énergétique « Voir avec l'architecte selon les normes en vigueur »
- Calcul parasismique « Etat du Valais, dangers naturels tél. 027/ 606 32 06 »

TRANSFORMATION IMPORTANTE OU AVEC CHANGEMENT D'AFFECTATION : en cinq exemplaires

- Formulaire de demande d'autorisation de construire Etat du Valais
- Plan de situation délivré par le géomètre
- Extrait de la carte topographique au 1:25 000
- Plans des façades ancien et nouvel état avec toutes les cotes utiles à l'éch. 1:50 ou 1:100 signés par le propriétaire et l'architecte
- Plans des étages avec toutes les cotes utiles à l'éch. 1:50 ou 1:100
- Les coupes avec toutes les cotes utiles
- Les aménagements extérieurs, ancien et nouvel état avec toutes les cotes utiles
- Un dossier photographique de l'état existant de toutes les façades
- Les parties de construction existantes doivent être teintées en gris, les démolitions en jaune et les parties projetées en rouge
- Calcul énergétique « Voir avec l'architecte selon les normes en vigueur »

PETITE TRANSFORMATION (velux, fenêtre, porte, etc.) : en trois exemplaires

- Formulaire de demande d'autorisation de construire Etat du Valais
- Photos de l'état existant
- Photos montage ou plan des façades avec toutes les cotes utiles
- Copie du plan du cadastre